

règlements n'ont été mis en vigueur que l'an dernier. J'ai fait inspecter ma récolte de pommes de terre pendant plusieurs années, jusqu'à l'an dernier, et l'inspection se faisait en cave. L'inspecteur venait voir notre approvisionnement, examinait les tubercules et décidaient s'ils étaient bons ou non. On a fait l'an dernier un classement au point de vue de la dimension. L'inspecteur surveillait la mise en sac des pommes de terre, et il vous fallait les classer selon sa décision. C'est ce à quoi les cultivateurs s'opposent. Ils ne s'opposent pas à une inspection en cave, non plus que sur le champ, car ils considèrent que cette méthode est raisonnable.

J'appellerai aussi l'attention du ministre sur un autre point que je lui ai déjà signalé l'an dernier, je crois. Nous avons au Nouveau-Brunswick certains commerçants, certains expéditeurs, qui ne sont pas planteurs de pommes de terre, mais qui en achètent de bonne apparence, les mettent en cave, les choisissent, et disent que ce sont des pommes de terre de semence choisies. Ils les classent eux-mêmes, et font imprimer leur propre certificat: "Pommes de terre de semence certifiées", quoiqu'elles ne soient certifiées par personne. On l'a fait très souvent, et je crois que c'est ce que l'on fait cette année encore. Nous voudrions que l'on enquêtât cette question très sérieusement. Nos acheteurs qui paient des prix très élevés pour la semence certifiée, qui l'ont inspecter et certifier le produit qu'ils en obtiennent et ont établi ainsi un commerce rémunérateur dans les états du sud, là où nous avons un marché permanent, ne veulent pas que l'on vende comme semence des tubercules qui ne sont pas certifiés, et qui sont peut-être atteints de quelque maladie. Il est certaines maladies, dit le ministre qu'il faut constater lors de la végétation, car on ne les peut constater lorsque les pommes de terre sont en cave; en tout cas, vous ne pourriez les y constater que difficilement. On envoie des pommes de terre de cette qualité à nos acheteurs, et ceux-ci sont portés à croire que c'est de la semence certifiée par le gouvernement, tandis qu'il n'en est rien. Le certificat se lit: "Pommes de terre certifiées", mais rien n'indique par qui elles sont certifiées. Les gens plantent ces semenceaux, et il est possible qu'ils récoltent des tubercules malades. Aussi croiront-ils que c'est la certification canadienne qui est en faute. Cela ne peut donc que décréditer l'œuvre du ministère, et même en détruire les effets. C'est un état de choses auquel nous, qui faisons certifier nos pommes de terre, voulons mettre fin, car il sera désastreux pour notre commerce de graines. Nous avons là un

[M. Caldwell.]

marché ferme, mais les conditions actuelle ne peuvent que nous nuire en nous faisant une très mauvaise réputation.

M. HANSON: Mon honorable ami (M. Caldwell) porte une accusation très sérieuse contre les vendeurs de pommes de terre, au Nouveau-Brunswick. Il a parlé ou trop ou trop peu. Je ne saurais le dire. Je n'ai jamais entendu de telles accusations, non plus ai-je jamais entendu dire que le commerçant avait agi ainsi— et ils demeurent presque tous dans son propre comté, — pendant ces deux dernières saisons, alors que l'on a cultivé les pommes de terre de semence certifiée dans le nouveau-Brunswick. J'attire l'attention sur ceci parce que je veux que la chose vienne aux oreilles de certains amis de l'honorable député au Nouveau-Brunswick qui font le commerce des pommes de terre et tant pour la semence que pour le commerce général.

M. CALDWELL: L'honorable député nie-t-il que les choses se passent de la sorte.

M. HANSON: C'est la première fois que j'en entends parler.

M. CALDWELL: Je puis le prouver.

M. HANSON: Vous serez peut-être mis en demeure de le prouver par quelques-uns de vos amis de cette région.

M. CALDWELL: Je le ferai volontiers.

M. HANSON: Très bien. J'y insiste assez longuement afin d'attirer l'attention des intéressés là-bas sur ce qui s'est dit ici. A présent je me suis levé pour demander au ministre pourquoi, vu l'importance du commerce des pommes de terre en Nouveau-Brunswick, le département n'a pas comblé la vacance créée, il y a presque une année, par le départ de M. Cunningham, ancien phytopathologiste? Le service est confié à un jeune diplômé de l'université du Nouveau-Brunswick, bien qu'il ait toutes les qualités requises pour le poste, on m'apprend que le département a refusé d'agréer sa nomination.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député ouvre là une question très importante. Les appointements payés à ces fonctionnaires spécialistes ne sont pas assez élevés,—bien au contraire; à tel point que les annonces d'une vacance dans cette catégorie d'emploi n'attirent aucune réponse de ceux qui ont la compétence voulue. Les ingénieurs et nombre d'autres sont classés dans une catégorie bien supérieure à celle des techniciens de ce genre. En conséquence, on nous adresse des demandes pour les positions à fort traitement mais on ne nous en adresse pas pour les positions à petit salaire. La situation n'a rien de récent: